

RESOLUTION

Berne, le 1^{er} décembre 2023

Assemblée des délégué-e-s de l'USS

Commission de jeunesse de l'USS : Compensation du renchérissement et hausses de salaire, aussi pour les apprenti-e-s et les stagiaires !

L'inflation frappe de plein fouet les travailleurs et travailleuses de Suisse. Les primes-maladie augmentent à nouveau, l'alimentation et les loyers deviennent toujours plus chers. Or l'économie se porte bien, les employeurs se plaignent de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée, mais leurs profits augmentent ainsi que le salaire des cadres supérieurs. C'est pourquoi l'Union syndicale suisse (USS) a, l'été 2023, demandé des améliorations et des hausses de salaire pour tout le monde.

Nous les apprenti-e-s et les stagiaires sommes malgré tout toujours exclus de la plupart des conventions collectives de travail (CCT) et négociations salariales. Dans de nombreux apprentissages, les salaires n'ont pas augmenté depuis des années, voire parfois des décennies. Le niveau des salaires n'a jamais été adapté. Les apprenti-e-s sont laissés en rade. Et les stagiaires ne peuvent que continuer à rêver de CCT qui les incluent. Les personnes en formation, qui génèrent chaque année plus de 500 millions de francs pour l'économie suisse¹, sont malheureusement aussi oubliées par nous, les syndicats. Pour la Commission de jeunesse de l'USS, ce n'est plus acceptable.

Pour la Commission de jeunesse de l'USS, il est clair que les travailleurs et travailleuses, cela inclut également toutes les personnes encore en formation, que ce soit en apprentissage ou dans un stage. Car elles ne sont pas épargnées par l'inflation ! C'est pourquoi la Commission de jeunesse de l'USS demande :

- la pleine compensation du renchérissement pour les apprenti-e-s et les stagiaires ;
- l'introduction de salaires minimums pour tous et toutes les apprenti-e-s et les stagiaires ;
- un 13^e mois de salaire pour tous et toutes les apprenti-e-s et stagiaires.

¹ <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/services/publications/base-de-donnees-des-publications/cout-benefice-2019.html>

Ces revendications ne peuvent devenir réalité que si les besoins et les intérêts des jeunes travailleurs et travailleuses sont pris en compte et défendus comme il se doit dans les CCT ; les apprenti-e-s et les stagiaires ne doivent pas être exclus des CCT et des négociations salariales.

La Commission de jeunesse de l'USS demande par conséquent aussi que :

- les apprenti-e-s et les stagiaires soient défendus et protégés de manière adéquate par les CCT et que leurs salaires ne soient pas exclus des CCT et des négociations salariales.